

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 17 septembre 2025

Salle 245 et En ligne

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Marie-Josée BALDUCCHI (en ligne), Christiane BARRET (en ligne), Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS (en ligne), Sylviane GIAMPINO (en ligne), Christèle GRAS-LE-GUEN (en ligne), William MAROIS (en ligne), Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY, Grégoire TIROT (en ligne), Marianne TRIVIDIC (en ligne), Martine VIGNAU.

Membres excusés : Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Julian LAMARE.

Collège des Garantes : Elsa PILICHOWSKI.

Intervenants extérieurs : Léa ANGULO (en ligne), Elodie ALBEROLA (en ligne), Maxime MILLION (en ligne), Franck ESCOUBES (en ligne), Olivier MERELLE (en ligne) Judith FERRANDO (en ligne).

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, mercredi 17 septembre 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 10.09.25

Le Comité de Gouvernance adopte le relevé de décisions du 10 septembre 2025, sous réserve de séparer la deuxième puce du paragraphe « Retours sur la session 3 ».

DEROULE DE LA SESSION 4

Le Comité de Gouvernance valide les objectifs suivants pour la Session 4 :

1. Développer les idées issues de la session 3 :

- a. Enrichir les idées à l'aune des apports des ateliers territoriaux et des éléments produits lors des sessions 1 et 2.
- b. Décliner ces idées en propositions en précisant le cadrage, les bénéfices et les liens avec les enjeux identifiés en phase appropriation.
- c. En confrontant ces premières propositions lors d'échanges avec des intervenants.

2. Echanger et clarifier la méthode de rédaction du rapport final et la forme des recommandations

3. Ouvrir une nouvelle dynamique de réflexion et de délibération avec l'installation de groupes thématiques

4. Prendre connaissance et s'approprier le contenu des contributions issues des ateliers territoriaux, de façon globale mais aussi de façon plus précise sur chaque thématique.

Le Comité de gouvernance valide les grands blocs du déroulé de la Session 4.

RAPPORT FINAL

Le Comité de gouvernance acte de proposer une « structure du rapport » aux citoyens, durant la session 4, afin de faciliter la rédaction d'un rapport à 140 (et non un « plan » trop directif). Cette première proposition sera revue et amendée selon les retours des citoyens.

Il est à souligner qu'un membre du Comité de gouvernance s'oppose à cette décision, estimant qu'il aurait été préférable que les citoyens construisent une structure d'eux-mêmes.

Le Comité de gouvernance acte l'usage du terme « Rapport » plutôt que « Rapport final » puisque qu'il n'y a pas de rapport intermédiaire.

AUDITIONS DE LA SESSION 4

Une proposition d'auditionnés mise à jour sera envoyée par mail aux membres du Comité de gouvernance, tenant compte de leurs retours (deux intervenants par thématique, acteurs de terrain, portant des visions permettant de rendre visibles les différents enjeux et controverses du sujet, et reprenant des noms proposés par les membres du Comité de gouvernance).

ANALYSE DE LA MATIÈRE DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Le Comité de gouvernance acte qu'une réorganisation de la matière ainsi qu'une reformulation des intitulés des catégories seront proposées et validées par mail une fois effectuée la lecture du document exhaustif d'analyse de la matière issue des trois premières sessions.

Le Comité de gouvernance décide de faire de la question des écrans un enjeu transverse ou une sous-catégorie de la thématique portant sur le temps libre et le temps familial des enfants ; et non plus une thématique « à part », compte tenu du peu de matière ayant émergé sur ce sujet à date au sein de la Convention.

CAHIERS D'ACTEURS

Le Comité de Gouvernance acte les points suivants concernant les cahiers d'acteurs :

Le cahier de la Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFCE) n'est pas recevable car il ne porte pas uniquement sur le sujet de la Convention citoyenne : en effet, cette contribution porte sur les 0-3 ans, exclus du périmètre de la convention citoyenne par décision du Comité de gouvernance rendue publique dans le relevé de décisions de la réunion du Comité de gouvernance du 05/06/2025

- Le cahier de la FSU-SNUipp n'est pas recevable en l'état car il ne respecte pas le gabarit (nombre de pages trop élevé) : une réponse sera apportée pour proposer de déposer de nouveau ce document en respectant le format
- Tous les autres cahiers d'acteurs sont validés (1 abstention)